



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 13/2017 :

Demande de crédit de CHF 74'000.- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 11 septembre 2017 avec M. le Municipal Patrick Hübscher et notre boursière communale, Mme Odette D'Onofrio Vuille. Elle s'est réunie une nouvelle fois le 13 septembre 2017 avec M. Le Municipal Nicolas Ray, et a délibéré à la suite de ces deux entrevues. La commission tient à remercier Mme D'Onofrio Vuille ainsi que MM. Hübscher et Ray pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Validité du préavis : La commission des finances estime que ce préavis est lié au préavis 12/2017 : Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection de la toiture et la charpente du Mont-Roux. Si ce dernier devait être refusé par le conseil communal, le préavis 13/2017 n'aurait pas lieu d'être et devrait alors être retiré.

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

Budget : Le montant total du préavis (CHF 74'000.-) résulte de l'obtention d'offres d'entreprises spécialisées.

Une partie de ce montant pourra probablement être économisée en utilisant l'ancien ballast du NStCM. Cette économie pourrait représenter dans le meilleur des cas environ 30 % du montant total du préavis.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

A noter encore que la Municipalité entend demander une subvention cantonale une fois les travaux terminés. Cette subvention n'est pas mentionnée dans ce préavis car son montant dépend de divers facteurs et ne peut être déterminée avec certitude à ce stade. Si une telle subvention devait être finalement obtenue, la commission souhaite qu'elle soit utilisée exclusivement à l'amortissement accéléré de cet investissement.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement s'effectue sur 30 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement.

Amendements : Aucun.

Demande de crédit de CHF 74'000.- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 13/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 13/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 74'000.- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux ;
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir cet objet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 13 septembre 2017

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Rapporteur